

8^{ème} Rondes de la St Laurent

Le : 06 / 08 / 2016

Bulletin d'Inscription

NOM :

PRENOM :

CLUB :

Année de naissance : Tél :

N° : : Rue :

Ville : CP :

Conditions de la Carte de Fidélité :

* **Vous êtes toujours en possession de cette carte reçue en 2015** : Bravo : vous pourrez l'utiliser à nouveau sans avoir à remplir de bulletin papier. Par contre si vous avez changé d'adresse ou de club remplissez un nouveau bulletin et présentez le avec la carte code barre.

* **Vous avez égaré la carte :**

Pour cette année et de façon exceptionnelle une nouvelle carte avec un nouveau numéro vous sera remise après avoir rempli un bulletin d'inscription. Gardez-la précieusement. Elle vous fera économiser du temps, du papier et de l'argent car en cas de nouvelle perte ou oubli la prochaine sera payante.

* **Vous n'avez pas de carte :**

Pas de souci, remplissez un bulletin correctement et de façon lisible, une carte avec code barre réutilisable à volonté vous sera remise. Celle-ci vous permettra de vous inscrire à toutes les randonnées du challenge NR sans avoir à remplir un nouveau bulletin.

Plus de renseignements sur le site ADVTT65 : <http://www.vtt-hautes-pyrenees.com>

Parcours choisi : Vtt : kms / Marche : kms

Pas de gobelets jetables aux ravitaillements, pensez à prendre le vôtre à l'inscription

Règlement :

- Signé une fois, lors de la remise de la carte de fidélité, le présent règlement est applicable à l'ensemble des randonnées comptant pour le Challenge NR

- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.
- Les circuits empruntent des voies ouvertes à la circulation, il n'y aura aucun chronométrage, chaque participant est tenu de respecter le code de la route
- Les concurrents ne doivent pas s'engager sur des circuits dont le kilométrage dépasse leur capacité physique.
- Chaque participant s'engage :
 - à respecter la nature (en évitant de souiller de déchets quelconques, en restant sur les limites des parcours balisés).
 - à respecter les autres randonneurs (quel qu'ils soient, cavaliers, piétons, etc...) en faisant preuve de courtoisie, en maîtrisant sa vitesse, en cédant au besoin le passage, en évitant de prendre des risques inconsidérés pouvant mettre autrui en péril.
- Les kilométrages annoncés sont approximatifs. Les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires et les tracés pour des raisons de sécurité
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de détérioration de matériel survenus avant, pendant ou après la manifestation.
- Les participants acceptent du fait de leur inscription la diffusion dans la presse et l'exploitation à titre gratuit des photos prises pendant la manifestation qui demeureront la propriété de l'organisateur. Ces photos pourront être utilisées à des fins promotionnelles ou de communication.
- Le port du casque est obligatoire
- La participation à la randonnée se fera sous l'entière responsabilité des participants, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs, quel que soit le dommage subi ou occasionné.
- Les concurrents licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, les concurrents non licenciés devront s'assurer individuellement.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenus lors de la manifestation concernant des vélos électriques non homologués.
- Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L 321-4 du code du sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Je soussigné _____ reconnais avoir pris connaissance du règlement de cette épreuve et dégage la responsabilité des organisateurs en cas de défaillance.

A : Le : / / 2016

Signature :